



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE FEVRIER 2025

Une femme arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba

Le 28 janvier 2025, Immaculée Nibizi a été arrêtée par des policiers et des jeunes Imbonerakure sur la colline Buhema, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Elle transportait 275 kg de haricots de première qualité pour subvenir aux besoins de sa famille. Selon des témoins, elle a été interceptée par les policiers qui contrôlaient la rivière Maragarazi, puis emmenée au cachot communal de de Kayogoro avec sa marchandise saisie.

Après deux jours de détention préventive, elle a été transférée au cachot du parquet en attendant son procès prévu pour le 31 janvier 2025. La valeur des haricots saisis est estimée à 1 375 800 francs burundais, alors que la population locale vit dans une pauvreté extrême.

Le procureur général de Makamba a déclaré que le parquet pourrait décider de libérer Immaculée Nibizi, mais que les marchandises saisies devraient rester en dépôt au parquet.

Une personne arrêtée en commune Musongati, province Rutana

En date 30 janvier 2025, vers 14 heures, le Dr. Pierre-Claver Ruragahiye, un médecin de 45 ans membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers à l'hôpital des sœurs de Musongati, dans la province de Rutana. Les policiers, qui étaient dans un véhicule blanc sans numéro d'immatriculation, se sont arrêtés devant le bureau du Dr. Ruragahiye et l'ont emmené de force. Deux personnes en tenue policière étaient présentes à l'arrière du véhicule. Initialement, personne ne savait où il était emmené, mais il a été révélé par la suite qu'il avait été conduit dans la documentation du quartier Rohero, près de la Cathédrale Regina Mundi en Mairie de Bujumbura.

Deux docteurs arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza

Le 31 janvier 2025, deux médecins burundais ont été arrêtés par des agents du service des renseignements.

Désiré Congera, médecin à l'hôpital Mpanda, dans la province de Bubanza, a été arrêté vers 18 heures alors qu'il était de garde. Les témoins affirment qu'il a été intercepté sans mandat ni explication, puis emmené vers une destination inconnue. Dans la même journée, vers 10 heures, le Dr. Ntakarutimana Bonaparte a été arrêté à son service à l'hôpital Mivo, dans la province de Ngozi. Il a été conduit dans un véhicule double cabine de la documentation vers un lieu inconnu.

Ces arrestations soulèvent des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi, où les agents du service des renseignements ont déjà été impliqués dans des cas de torture et de disparitions forcées.

Une femme et son nourrisson détenus en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 février 2025 indique qu'en date du 26 janvier 2025, sur la colline Nyabigina, commune Nyanza-lac, province Makamba, Ashura Nduwimana et son enfant de moins de deux ans a été arrêtée par la police locale lors d'une fouille et perquisition. Selon la famille, cette dame avec son nourrisson est détenue à la place de son mari qui est accusé d'avoir volé un smart Phone. Quand bien même le téléphone a été trouvé dans les affaires de son mari lors de cette fouille, la police a préféré la garder sans dossier pour que son mari vienne la libérer. Elle est pour le moment gardée au cachot du commissariat provincial sans dossier. La famille demande qu'elle soit relâchée sans conditions.

Un homme arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2025 indique qu'en date du 31 janvier 2025, Patrick Nsengiyumva a été arrêté chez-lui à Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba par la police. Selon des témoins, la victime a été accusée de porter un T-shirt sur lequel est écrit "Visit Rwanda". Il a été arrêté par les policiers de la position locale qui menaient une fouille et perquisition à son domicile sur la colline Nyabigina de la zone Kabonga, même commune et province. Il a été conduit devant un officier de la police judiciaire au commissariat communal de police à Nyanza-lac le même jour. La victime a expliqué à l'OPJ qu'il l'a acheté au marché de Rumonge qu'il détient même des témoins sans succès. Il a par la suite été transféré au cachot du parquet de Makamba où il attend l'issue de son dossier. Les professionnels expliquent que le port d'un tel habit n'est puni par aucun article du code pénal et parlent de détention illégale.

Quatre personnes de nationalité Ougandaise arrêtée en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 13 février 2025, dans l'une des hôtels du centre de magara, commune Bugarama, province Rumonge, Cabura John âgé de 24 ans, Balijuka Hillary Gahwa, âgé de 29 ans, Ajuna Robert âgé, de 26 ans et Kasaija Enock, âgé de 23 ans ont été arrêté par la police. Selon des témoins, une policière confirme cette interpellation faite dans une fouille perquisition à la recherche des sans-papiers se trouvant dans ces hôtels à Magara. Des enquêtes sont toujours en cours à la police judiciaire à Bugarama pour avoir beaucoup d'informations sur les raisons de leur présence à Magara. Signalons que ces ougandais étaient entré en bonne et due forme avec passeport et visa valide. Ils sont détenus au cachot du commissariat communal à Bugarama.

Plus de 65 congolais Banyamulenge arrêtés en province Ruyigi

Au cours de la semaine du 17 au 23 février 2025, plus de 65 Congolais Banyamulenge ont été arrêtés dans la province de Ruyigi et emmenés au cachot du commissariat provincial. Les agents de police ont renforcé les contrôles sur les routes menant à Ruyigi en raison de rumeurs selon lesquelles des réfugiés congolais fuyant les combats dans l'est de la RDC seraient présents dans la ville.

Parmi les personnes arrêtées, certaines provenaient des camps de réfugiés de Kavumu, Bwagiriza et Nyankanda, situés dans les provinces de Ruyigi et Cankuzo, tandis que d'autres venaient de la ville de Bujumbura. Elles sont accusées d'avoir quitté les camps sans autorisation.

Une personne arrêtée en commune et province Gitega

Le 20 février 2025, vers 11 heures, Jean de Dieu Nduwamungu, âgé de 49 ans, a été arrêté par la police à bord d'un véhicule Hilux sans plaque d'immatriculation à la barrière de la Brasserie Gitega, sur la route nationale Gitega-Bujumbura. Selon un voisin, Jean de Dieu se rendait à Bujumbura pour accueillir un membre de sa famille à l'aéroport.

Les policiers sont ensuite venus avec lui à son domicile pour effectuer une fouille, mais n'ayant rien trouvé, ils l'ont emmené. Le lendemain, sa famille s'est rendue au commissariat provincial de police et au Bureau de la Documentation pour essayer de le retrouver, mais en vain.

Il est important de noter que Jean de Dieu est originaire de la colline Nyatubuye, commune Mugamba, province Bururi, et résidait au quartier Rutonde, commune et province Gitega. Il avait été libéré en 2021 après avoir purgé une peine de 5 ans de prison à Gitega pour avoir été accusé d'avoir attaqué des camps militaires en 2015.

Un homme détenu arbitrairement en commune Mabanda, province Makamba

Le 17 février 2025, Drivan Nishimwe, un jeune homme de 21 ans, quittait Mabanda pour se rendre à la province de Makamba afin de récupérer son passeport en vue de rendre visite à sa mère en Tanzanie. Il a été arrêté et conduit au commissariat de police de Mabanda par un militaire en tenue civile, incorporé dans l'armée loyale mais issu de l'ancienne rébellion du CNDD-FDD, dont il ne connaissait que le visage. Selon le récit de la victime, à son retour, alors qu'il se trouvait au marché de Mabanda pour acheter des provisions, il a remarqué ce militaire qui l'a abordé de manière hypocrite. Ce dernier l'a emmené à s'asseoir sur le barza d'un commerçant, où il a commencé à fouiller son sac, découvrant deux cartes d'identité à son nom. À ce moment-là, il a informé l'administrateur communal de Mabanda de l'arrivée d'un membre du corps de M23. Celui-ci a dépêché des jeunes Imbonerakure qui réagissaient comme s'il s'agissait d'une attaque réelle.

L'OPJ lui a demandé s'il était Tutsi, et il a acquiescé car cela était visible sur son visage et son corps. Il a également répondu à plusieurs autres questions concernant ses deux identités, justifiant qu'il souhaitait obtenir une seconde carte SIM de Lumitel. Pendant ce temps, les jeunes Imbonerakure restaient aux alentours du bureau de l'OPJ, tels des lions découvrant du sang. Actuellement, la famille de Drivan est dans une angoisse totale, car les hautes autorités de la

province de Makamba ne parviennent pas à se mettre d'accord sur sa libération, notamment Madame le Gouverneur, qui reste réticente face aux responsables du SNR et de la police. Une intervention rapide des organisations humanitaires pour les droits de l'homme est donc nécessaire pour sauver la vie de Drivan, qui n'a commis aucune infraction si ce n'est être de l'ethnie Tutsi.

LIGUE ITEKA